

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -
Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/122 *sf*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 septembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 5 septembre 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Fanny Lacroix à Jérôme Fauconnier, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Eric Furmanczak à Caroline Fiorucci, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Robert Cuchet à Sabine Campredon, Fabienne Croze à Christian Roux, Yannick Faure à Alain Roche, Freddy Riotton à Hélène Rossi.

Votants : 37 Pour : 37

OBJET : REFACTURATIONS ENTRE LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA CCT

Les budgets de la CCT sont structurés en un budget principal et plusieurs budgets annexes : eau, tourisme, Ordures Ménagères, écoles, CIAS, EHPAD, etc.

Pour des raisons de simplicité administrative et de relations avec les prestataires, certaines prestations sont portées par un budget, puis refacturées aux autres budgets. Des locations de biens peuvent également avoir lieu entre budgets.

Certaines dépenses font l'objet d'une refacturation des dépenses au réel (ex : charges de personnel), avec application d'un pourcentage par budget (ex : fournitures administratives, affranchissements, ou par estimations forfaitaires (ex : utilisation des locaux).

Ces refacturations sont pratiquées depuis plusieurs années, mais sans délibérations. Aussi il est proposé au Conseil Communautaire de valider les refacturations suivantes :

- Refacturation des charges de personnel depuis le Budget Principal vers les budgets Ecoles, Tourisme, Ordures Ménagères et Eau, au réel des coûts chargés selon les missions des agents.
- Refacturation des fournitures administratives (total des écritures passées à l'article 6064) depuis le budget principal : 25% aux Ordures Ménagères et 8% à l'Eau
- Refacturation des frais d'affranchissements (total des écritures passées à l'article 6261) depuis le budget principal : 25% aux Ordures Ménagères et 8% à l'Eau
- Refacturation forfaitaire depuis le budget Ordures ménagères au budget Eau pour l'utilisation du garage de la déchetterie de Monestier de Clermont : 1 200 € / an
- Refacturation forfaitaire depuis le budget Ordures ménagères au budget Principal pour l'utilisation du garage du siège de Monestier de Clermont utilisé par les services techniques : 1 200 € / an
- Refacturation des charges du Mangetou depuis le budget Ecoles vers le Budget Principal au réel constaté (assainissement, eau, chauffage, etc.) en fonction de la répartition de l'utilisation des locaux entre les temps périscolaires (budget école) et extrascolaires (budget principal).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** la refacturation entre les différents budgets de la CCT telle que définie ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 11 septembre 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

15/9/23

et de sa publication le

15/9/23